



SNITPECT

Syndicat national des ingénieurs
des travaux publics de l'état et
des collectivités territoriales –
Force Ouvrière

LE MUSEE DES HORREURS DE LA MOBILITE

Junin 2013

Bienvenue dans ce nouveau musée, mis en chantier en 2010 et inauguré par notre DRH en 2013. Au fil des CAP, il ne cesse d'enrichir une collection oscillant entre outils de torture, œuvres impressionnistes ou tragi-comiques !

Tu pourras commencer ta visite par la **salle des délits de faciès** bientôt trop petite pour accueillir toutes les belles œuvres des chefs de service !

Bonjour, je m'appelle **F**abien, et j'ai déroulé mon parcours sur des postes devant intégrer des enjeux transversaux, et je coordonne actuellement les avis portés par l'État sur un projet structurant. Pour continuer mon cursus, j'ai souhaité prendre un poste de responsable d'UT en DREAL mais cela n'a pas plu ! Comment ? Un ITPE responsable d'UT ??
Alors comment faire aujourd'hui pour parfaire mon parcours professionnel quand les postes me sont interdits au prétexte d'à priori !

Bonjour, je m'appelle **A**lberte, en poste en CETE, et je voulais suivre les recommandations de mon comité de domaine, en allant prendre un poste en DREAL .. Malheureusement, le chef de service, d'un autre corps, a émis un avis défavorable à ma candidature car il semblerait que je ne connaisse pas les services déconcentrés !
Alors que faire ? Les beaux discours sur la mobilité entre CEREMA et services du ministère ne sont-ils que du vent ?

Tu y rencontreras **C**hristian, dont l'histoire est assez ahurissante ...

Bonjour, j'ai récemment candidaté sur un poste, pour lequel aucune autre personne ne s'est manifestée. Mon entretien a été court mais les échanges néanmoins agréables ...
Et là, à la veille de la CAP, j'apprends que j'ai un avis défavorable parce que le feeling n'est pas passé lors de l'entretien !
Alors vaut-il mieux laisser un poste vacant en écartant ma candidature sur la base d'un ressenti ?

Il y a également **I**sabelle, qui aurait aimé candidater sur un poste qui lui convenait très bien mais qui en a été dissuadée au prétexte qu'il fallait laisser la place à un jeune IPEF sortie d'école !

Et pour finir, **E**douardo et **S**ylviane ...qui ont été repositionnés dans leur DDT sans qu'on leur demande réellement quels étaient leur choix ... parce que sur les autres postes, il semblerait que d'autres corps soient plus compétents qu'eux

L'issue de secours de la salle des délits de faciès...



Que les assises réaffirment le besoin en ingénieurs ! Qu'elles permettent enfin de sortir de l'image : l'itpe = produit répondant uniquement aux besoins de l'ex-équipement !



Que la DRH réaffirme les compétences des ITPE et porte un message fort auprès d'employeurs privilégiant trop souvent le « prêt à l'emploi » !



Que les recrutements externes ne se fassent plus au détriment des ITPE, notamment lorsque ces derniers ont fait la preuve de leur compétence dans le domaine !

Ensuite, tu pourras traverser **la salle des Zones de Gouvernance des Effectifs (ZGE) ...**

Tu y rencontreras **Z**oé, qui pourra partager avec toi son grand moment de gloire !

Je m'appelle Zoé, et lorsque j'ai eu ma promotion à ingénieur divisionnaire, j'ai quitté ma région (en emmenant toute ma famille mais en y laissant notre maison) pour respecter les principes de notre charte de gestion.

Mais voilà, 3 ans ont passé et j'aimerais revenir chez moi !

Je candidate donc sur un poste, je suis classée 1 .. je commence à voir le bout du tunnel ...

Et boum ! ZGE ! Ma demande est refusée, alors même que le service me préfère à un autre candidat, qui aura le poste, pour concrétiser sa promotion sur place lui ... parce que la gestion de son corps le permet.

Au nom de la ZGE, je ne reviendrai plus jamais dans ma région ! Si j'avais su...

Ou encore **G**régoire, le futur exilé

Bonjour, je m'appelle Grégoire et je viens d'être inscrit au TA divisionnaire. Je suis en poste à VNF, dans une région très convoitée .. en Rhône-Alpes.

J'ai vu des postes très intéressants pour mon parcours en DREAL, à quelques kilomètres à peine d'où je suis .. donc étant dans la zone, j'ai voulu tenter ma chance ...

Et boum ! ZGE ! Je ne peux même pas présenter ma demande car je suis dans un établissement public, et donc hors des effectifs de la zone !

Ah si j'avais été inscrit au TA l'année dernière, je n'aurais pas eu à quitter ma région, et à déménager toute ma famille ...

Enfin, il y a **E**lvira qui est en passe d'y entrer ...

Bonjour, je m'appelle Elvira et je suis en poste au CETE de Bordeaux, future direction territoriale du CEREMA. Je commence à sérieusement m'inquiéter car a priori à partir du 1^{er} janvier, je ne pourrai plus demander de postes en DREAL ou DDT locales sans entendre « non, poste labellisé ZGE ! ».

L'issue de secours de la salle ZGE...



Que l'administration prenne en considération que le corps des ITPE est un corps pour lequel le parcours professionnel se construit nationalement, en interministériel, en inter-fonction publique, dans les établissements publics, et que ces règles en sont un frein majeur.



Si le choix est de maintenir une gestion exigeante, alors des mesures doivent être prises pour faciliter la mobilité !

Et enfin, pour finir la visite, tu trouveras quelques autres chefs d'œuvre qui, sans être des statues, relèvent de problèmes de **statuts** ...

Bonjour, je m'appelle **S**idonie, je suis ICTPE et j'ai été contactée pour un poste de chargée de mission en SGAR. Pour moi, il s'agit d'une vraie opportunité pour ma carrière, et j'aimerais bien postuler !
Ah mais voilà si j'y vais, je vais travailler plus pour gagner moins ! Perdre mon emploi fonctionnel d'IC en demandant mon détachement en SGAR ... joli encouragement à aller porter la vision de mon ministère en interministériel !

Bonjour, moi c'est **T**hierry et je suis reconnu comme expert de haut niveau. Seulement voilà, le décret m'ouvrant droit à cet emploi a été abrogé, et je ne pourrai donc plus à terme bénéficier de cette qualification ! Me voilà contraint à rechercher un autre poste ...

Bonjour, je m'appelle **A**ntoine et, il n'y a pas si longtemps, je pouvais prétendre à certains postes de direction Mais voilà, à présent, mon statut d'ITPE ne finit pas au bon indice ! Je n'ai même pas le droit de déposer mon CV auprès d'un employeur souhaitant pourtant me choisir !

Moi, je suis **T**ania, je suis en collectivités depuis 2 ans à présent, et je commence à faire ma place. J'ai fait ce choix pour compléter mon parcours professionnel, et à la suite, je compte bien revenir dans les services de l'Etat, valorisant ainsi ce que j'aurais appris en poste ici.
Mais voilà, ma collectivité me demande de choisir entre partir maintenant, ou opter pour la fonction publique territoriale ... il semblerait que je leur coûte trop cher en détachement !

Et puis, il y a **U**rich, qui est actuellement directeur adjoint dans une DDTM, et donc détaché sur un emploi DATE. Il voudrait changer de poste pour continuer à progresser mais aussi pour changer de région.... mais s'il fait cela, il sera à nouveau ingénieur divisionnaire, et l'impact financier n'est pas négligeable Quand d'autres ont le statut leur permettant de disposer d'un parachute !

Enfin, tu y rencontreras **T**ommy, qui commence à sérieusement s'inquiéter face au projet porté par la fonction publique territoriale, relatif à la coupure du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ... Demain, il risque de ne plus avoir accès aux emplois d'ingénieur en chef en territoriale ...

Leurs billets de sortie ...



Que le 3ème grade, terminant HEB, soit enfin obtenu pour fluidifier les mobilités !



Qu'en phase transitoire, les emplois d'IC soient élargis en interministériel !



Que les conditions nécessaires soient mises en œuvre pour permettre un retour décent des emplois DATE !

Que la surcotisation « retraite » soit enfin abrogée pour permettre des allers-retours en FPT !